



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des affaires Etrangères  
Consulat d'Algérie à Saint-Étienne

وزارة الشؤون الخارجية  
قنصلية الجزائر بسانت إيتيان

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES NATIONAUX ALGERIENS RELEVANT DU  
CONSULAT D'ALGERIE A SAINT-ETIENNE  
- VOTE PAR PROCURATION -**

Dans le cadre des mesures de facilitations en vue de créer les conditions favorables à nos ressortissants résidant dans les départements relevant de sa circonscription consulaire à savoir : L'Allier (03), le Cantal (15), la Loire (42), la Haute Loire (43) et le Puy de Dôme (63) et inscrits sur la liste électorale, pour l'accomplissement de leur devoir électoral lors des élections présidentielles du 13 au 18 avril 2019.

Conformément à l'article 14 du décret exécutif n° 19-74 du 19 février 2019 relatif au vote des citoyens algériens résidant à l'étranger, il a été décidé ce qui suit :

- Les ressortissants peuvent procéder à la légalisation des procurations de vote, par devant les instances administratives officielles françaises de leurs lieux de résidence (les mairies et les notaires).
- La procuration peut se faire sur un papier libre contenant les informations du mandant et du mandataire (nom, prénom, filiation, circonscription d'inscription, bureau de vote, ...etc.) **Voir modèle joint.**
- Nos concitoyens qui comptent le faire sont invités à informer le consulat ou de lui adresser une copie de cette procuration par tout moyen (courrier postal, et en plus du fax par courriel aux adresses suivantes :
  - [info@consulat-saint-etienne-algerie.fr](mailto:info@consulat-saint-etienne-algerie.fr)
  - [elections@consulat-saint-etienne-algerie.fr](mailto:elections@consulat-saint-etienne-algerie.fr)

Il reste entendu que la période de l'établissement des procurations de vote pour les élections présidentielles allant du 13 au 18 avril 2019 prendra fin le **09 avril 2019** et ce, conformément aux dispositions de la loi organique 16-10 relative au régime électoral (article 57).

Aussi, les procurations sur les imprimés officiels continuent bien entendu à être établies auprès du consulat, au guichet dédié à cette opération.



Je soussigné : (nom et prénom du mandant).....

Profession :.....

Date et lieu de naissance :.....

Résidant à ( ville et pays).....

Inscrit sur la liste électorale de (Ambassade, Consulat Général, Consulat) d'Algérie à :.....

Bureau de vote (si connu) :.....

**Donne procuration pour voter en mes lieux et place pour les élections présidentielles d'avril 2019 à :**

M. (nom et prénom du mandataire) :.....

Profession :.....

Domicile :.....

Date et lieu de naissance :.....

Inscrit sur la liste électorale de (Ambassade, Consulat Général, Consulat) d'Algérie à :.....

Bureau de vote (si connu) :.....

Fait à.....le.....

Signature du mandat

.....

Certification du document

Cachet signature de l'autorité ayant certifié le document